

**PREMIER MINISTERE**

-----  
**CABINET**  
-----

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité - Progrès -  
Justice**

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PARAMANGA ERNEST YONLI,  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

**Prononcée devant l'Assemblée nationale**

**OUAGADOUGOU, 30 mars 2006**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Les électeurs ont plébiscité le 13 novembre 2005, le Président Blaise COMPAORE à la magistrature suprême de notre pays.

Nos concitoyens, par leur vote franc et massif ont voulu traduire leur satisfaction au bilan du mandat précédent et marquer leur adhésion pour l'avenir proposé à notre destin commun.

Au cours de sa campagne électorale, le candidat Blaise COMPAORE a proposé une vision lucide du Burkina Faso, de l'Afrique et du monde, à travers son programme quinquennal, **« le Progrès continu pour une société d'espérance »**.

En me faisant, de nouveau, l'insigne honneur de m'appeler à ses côtés pour la mise en œuvre de son programme, il m'a invité de continuer à avoir une seule ambition : celle de servir le Burkina Faso et les Burkinabé.

Je voudrais, du haut de cette tribune, lui témoigner, en mon nom et en celui de mon gouvernement, toute ma déférente gratitude pour cette confiance renouvelée et de l'occasion qu'il m'offre d'être aux avant-postes des combats pour le meilleur devenir de notre pays.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Je viens aujourd'hui devant vous, vous présenter le mandat d'action pour la mise en œuvre du Programme quinquennal de Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Sa brillante élection, que nous avons saluée à sa juste valeur, n'est plus seulement une victoire pour nous. Elle est tout simplement une mission exaltante.

Cette mission pour laquelle nous avons la légitime fierté d'avoir été appelé, est d'inscrire **« le progrès continu pour une société d'espérance »**, dans la réalité vivante et quotidienne de l'immense majorité de notre peuple. Notre devoir, dès lors, est de trouver une cohérence entre une pensée, celle du Président COMPAORE, et une action, celle du Gouvernement, en combinant harmonieusement le réalisme, l'audace et le volontarisme, pour un avenir radieux du Burkina Faso.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,**

Fidèle au cap fixé par le Président du Faso, et fidèle à son programme, le Gouvernement veut avancer dans trois (3) directions prioritaires, qui seront la

traduction opérationnelle du mandat qui nous a été confié. Ces trois directions prioritaires sont :

**Premièrement**, créer les conditions pour l'épanouissement d'un peuple dynamique et solidaire ;

**Deuxièmement**, édifier une économie forte et prospère et la mettre au service de notre peuple ;

**Troisièmement**, construire un Etat moderne pour soutenir ces deux (2) ambitions.

Le fil conducteur de toutes les initiatives que nous déploierons, est de faire du Burkina Faso, un pays émergent en Afrique de l'Ouest, à l'horizon 2015.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Pour ce faire, nous accorderons une attention particulière à l'éducation qui est la pierre angulaire du développement de toute nation.

Sur le vaste chantier de l'éducation de base, le Gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB). En rappel, l'objectif global de cet ambitieux plan est d'atteindre d'ici à 2010, 70% de taux de scolarisation et 40% de taux d'alphabétisation.

Dans cette optique, nous développerons des initiatives en vue d'accroître l'offre éducative de base, en réponse aux besoins pressants en infrastructures scolaires. Une stratégie d'accélération et une structure autonome d'exécution des chantiers seront mises en place dès cette année. Le dispositif de contrôle interne et externe de la gestion des ressources financières du PDDEB sera mieux étoffé par la mise en œuvre effective du Compte d'Affectation Spéciale du Trésor.

Un vaste programme d'animations communautaires sera initié à travers des stratégies novatrices pour accélérer l'élimination de l'analphabétisme. Dans cette dynamique, nous adopterons des mesures concrètes pour stimuler les initiatives privées dans la création et la gestion de structures éducatives.

L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base par le renforcement de la formation initiale des enseignants, la révision des programmes et des contenus d'enseignement en intégrant les langues nationales, ainsi que la pré-professionnalisation, sont également de l'ordre de nos priorités.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Dans la perspective de la valorisation des ressources humaines, l'enseignement post primaire s'inscrit dans le prolongement de l'éducation de base qu'il complète et approfondit pour une qualification plus accrue des apprenants. Notre action consistera à assurer le développement harmonieux de cet ordre d'enseignement, tout en améliorant la qualité de la formation et en la rendant accessible au plus grand nombre.

Conformément aux orientations du programme quinquennal de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, notre objectif est de rehausser le Taux Brut de Scolarisation au secondaire de 17,32% à 29,83% en 2009-2010 d'une part et, d'autre part, de développer l'enseignement technique et professionnel pour atteindre une proportion de 10% des effectifs du secondaire en 2009-2010 contre 7,8% aujourd'hui.

A l'effet d'accroître l'offre d'éducation, nous veillerons à ce que l'objectif **« un Département, un CEG »** soit une réalité concrète en fin 2010. En outre, le Gouvernement s'engage à accélérer le développement de l'enseignement technique et professionnel à travers deux nouveaux objectifs que sont : **« une Région, un lycée technique ou professionnel »** et **« une Province, un collège d'enseignement technique ou un centre de formation technique »**.

L'essor du système d'enseignement supérieur sera accru par la création des universités de Ouahigouya et de Fada N'Gourma, respectivement en 2007 et 2008 ; le transfert de l'Institut des Arts et des Métiers (IBAM) à Ziniaré, ainsi que la mise en place de Centres Régionaux des Œuvres Universitaires (CROU). Les universités de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou verront leurs capacités d'accueil renforcées.

Enfin, la réforme tant annoncée du système éducatif sera une réalité à la rentrée 2007/2008.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Nous irons de l'avant dans le combat engagé pour la santé de nos populations.

Dans cette perspective, l'offre publique de santé sera améliorée par la construction de nouvelles infrastructures sanitaires. Cette volonté se traduira par la réhabilitation et la normalisation, ainsi que la construction et l'équipement de 67 maternités et 16 dispensaires. Sur la période 2006-2010, nous réaliserons 200 nouveaux CSPS et 12 CMA. Cinq (05) nouveaux CHR seront réalisés à Banfora, Fada N'Gourma, Manga, Ouahigouya et Tenkodogo. Ouagadougou sera doté d'un nouveau Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Outre le renforcement du Centre de Dialyse de Ouagadougou, des pôles d'excellence en soins intensifs et spécialisés seront développés dans les CHU de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Pour faciliter l'accès aux médicaments, l'accent sera mis sur l'amélioration de la disponibilité des médicaments essentiels génériques à travers le renforcement des circuits de distribution. La médecine traditionnelle sera valorisée par la création d'un centre national de médecine traditionnelle, d'une unité d'interface médecine traditionnelle-médecine moderne, ainsi que la promotion de la culture des plantes médicinales.

La lutte contre le paludisme sera accentuée par la prise en charge gratuite des cas graves chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, et par la subvention des moustiquaires imprégnées. La santé maternelle et infantile sera considérablement renforcée par la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, (PCIME) ainsi que la maternité à moindre risque (MMR). En outre, les actions de prévention des épidémies seront consolidées à travers la surveillance épidémiologique et la poursuite des mesures de riposte.

Le VIH/SIDA demeure une préoccupation majeure pour le Gouvernement et la réduction de sa transmission constitue une priorité. Ainsi, les mesures de prévention vont être renforcées et la poursuite de la mise sous antirétroviraux des malades nécessitant ce traitement sera assurée et élargie, par une réduction progressive des prix unitaires.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Avoir de l'ambition pour le Burkina Faso, c'est œuvrer pour sa jeunesse. Pour ce faire, nous veillerons particulièrement à asseoir une base politique et institutionnelle de l'action en matière de jeunesse, afin de mettre en œuvre les grandes orientations définies en faveur des jeunes dans le programme quinquennal du Président du Faso. Il s'agira pour nous de consolider et de développer les espaces d'écoute et de dialogue des jeunes.

Pour atteindre nos objectifs en matière de jeunesse, des actions importantes seront entreprises au cours des années à venir, notamment :

1. la création de la « carte jeune » donnant accès à coût réduit aux services sociaux, commerciaux et de loisirs ;
2. la mise en œuvre de l'opération 5000 ordinateurs au profit des associations et mouvements de jeunesse ;
3. la formation de 5000 jeunes par an aux techniques de création d'entreprise et à l'esprit entrepreneurial ;
4. la mise en place du Fonds National d'Appui aux Initiatives des Jeunes.

**Monsieur le Président,**

## **Mesdames et Messieurs les Députés,**

La question de la place et du rôle de la femme est un vrai débat de société et un enjeu essentiel pour notre pays.

Le Burkina Faso, sur plusieurs aspects de la promotion de la femme, a évolué dans le bon sens et parfois très rapidement. Nous devons nous féliciter de ces progrès bien que sur d'autres plans, la persistance de blocages est à déplorer.

Notre ambition, en la matière, sous la très forte impulsion de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, a un double objectif : celui d'accélérer les dynamiques positives déjà enclenchées et porteuses d'espoir d'une part, et de mettre en œuvre des actions volontaristes pour rattraper des retards de plus en plus inacceptables d'autre part. Notre engagement dans ce combat est résolu parce que les femmes burkinabè sont des forces de changement et de modernité en marche. Leur promotion sert la cause de la démocratie et fait progresser notre société.

Pour pérenniser cette tendance, le Gouvernement continuera à travailler à l'instauration d'un environnement juridique et socioéconomique propice à la participation effective de la femme au développement de notre patrie. La femme rurale sera particulièrement au centre de nos actions, à travers la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique.

De même, nous mettrons l'accent sur la santé de la femme, la lutte contre l'analphabétisme, l'excision et les violences faites aux femmes, ainsi que le renforcement de leurs capacités productives.

Pour une plus grande cohérence dans la mise en œuvre de notre politique en la matière, un plan d'actions quinquennal 2006-2010 de promotion de la femme sera adopté cette année.

Nous portons également une attention particulière sur la politique de la petite enfance et de l'adolescent, à travers des actions qui seront déployées pour le renforcement du préscolaire et la résorption du trafic des enfants.

Un accent particulier sera mis sur la poursuite et le renforcement des actions de solidarité sur l'ensemble du territoire national.

## **Monsieur le Président, Honorables Députés,**

Le Burkina Faso a des atouts indéniables pour être un exemple en matière de dialogue social.

En réponse aux aspirations des populations, le Gouvernement compte renforcer la couverture sociale existante et l'élargir à d'autres couches sociales,

à travers notamment la prise en charge des risques professionnels pour les fonctionnaires et la couverture des soins de santé. Nous envisageons également une protection sociale complémentaire par la création d'une caisse d'assurance maladie.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Facteur essentiel d'épanouissement et de lutte contre la pauvreté, l'emploi sera au cœur de notre action. Pour ce faire, des initiatives audacieuses seront mises en œuvre tant pour la création des emplois que pour l'employabilité des jeunes. A cet effet, et afin de nous doter d'un document de vision, il sera procédé à l'élaboration d'une politique nationale en la matière, suivant une démarche participative.

D'ores et déjà, à partir des ressources PPTTE et de celles provenant des programmes spécifiques comme le MCC, **3 milliards de FCFA seront consacrés chaque année** à la création directe d'emplois, à travers des projets spéciaux durant la période 2006-2010.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

La mise en synergie de la culture et du tourisme a été un choix pertinent dont les résultats sont visibles et satisfaisants. En raison de l'importance croissante de ce secteur, mon Gouvernement travaillera à consolider les acquis et à ouvrir de nouvelles perspectives.

Nous nous mettrons un accent particulier sur la promotion de nouveaux produits, à travers la valorisation du potentiel éco-touristique et agro-touristique qui présente un intérêt grandissant.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre engagement à donner un nouvel élan à l'art cinématographique au Burkina Faso pour confirmer, si besoin en était, notre position de plaque tournante du cinéma africain. C'est dans cette optique que nous avons œuvré cette année, à l'ouverture de l'Institut Régional de l'Image et du Son (IRIS), dont la vocation est de former des professionnels des métiers du cinéma.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

A la lumière de la politique nationale de sport en cours de validation, notre action sera centrée sur le développement de l'industrie du sport tout en veillant à sa professionnalisation, à l'amélioration des performances et à la promotion de sportifs burkinabé de haut niveau. Ces perspectives ambitieuses commandant une meilleure organisation, nous mettrons l'accent sur

l'assainissement de l'environnement du sport et la dynamisation des compétitions nationales. Nous poursuivrons la réalisation de nouvelles infrastructures sportives et de loisirs, ainsi que la réhabilitation de celles existantes. En outre, nous renforcerons les mécanismes de financement à travers le Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Avec l'adoption du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont la révision est intervenue en 2003, le Gouvernement s'est doté de stratégies plus adaptées visant à réduire la pauvreté et à garantir la sécurité des citoyens dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Le pari pour le quinquennat, sera d'atteindre une croissance forte et durable, qui tienne compte à la fois de la préservation des équilibres macroéconomiques et des exigences de développement durable.

Au plan macroéconomique, les prévisions de croissance se présentent sous de bons auspices pour l'ensemble des secteurs d'activités de l'économie nationale. La croissance attendue par an sur la période 2006-2008 est de 6,9% en moyenne, mais, sur la base d'un renforcement des acquis de l'année 2005 et de l'hypothèse d'un environnement économique favorable, nous viserons un taux de croissance économique d'environ 10 % en 2010.

Dans le domaine du pilotage de l'économie, l'opérationnalisation des résultats et des conclusions de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » sera poursuivie, par la mise en œuvre de deux actions d'ici la fin de l'année 2006 à savoir :

- l'organisation des deuxièmes assises du Conseil National de prospective et de planification stratégique et ;
- la mise en place d'une cellule de veille prospective.

En outre, il sera procédé au lancement pendant l'année en cours, de l'étude nationale pour l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire et des études régionales, afin de se donner les moyens de s'attaquer aux disparités régionales et d'ancrer la mise en œuvre du CSLP au cœur du développement local et régional.

Afin d'assurer le développement d'un système financier adapté aux conditions monétaires et non monétaires des producteurs ruraux les plus touchés par la précarité des moyens de production, le Gouvernement s'engage à l'application effective de la stratégie nationale en matière de microfinance avant la fin de l'année 2006.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

En matière de gestion budgétaire, les efforts du Gouvernement seront orientés vers l'objectif central d'amélioration durable de la transparence, de la fiabilité et de l'efficacité.

Dans le cadre de la coordination de l'aide, le Gouvernement entend consolider les acquis enregistrés en 2005 avec la signature du cadre général d'organisation des appuis budgétaires, en soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) tout en oeuvrant, en collaboration avec les partenaires, à l'établissement à l'horizon 2007-2008, d'un cadre similaire pour les soutiens sectoriels.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Les conclusions de la récente évaluation des capacités de suivi de l'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté, ont confirmé que le Burkina Faso dispose d'un système solide de gestion des finances publiques.

Dans cette perspective, le Gouvernement poursuivra la mise en place de cadres institutionnels adaptés pour la planification stratégique sectorielle et le suivi/contrôle a posteriori des budgets sectoriels. Dans le même temps, il veillera à un meilleur suivi de l'exécution des programmes publics, par le renforcement des capacités, pour une bonne maîtrise des instruments de budgétisation par objectif.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Au niveau du secteur de l'énergie, la question des coûts d'approvisionnement du pays constitue une préoccupation constante du Gouvernement.

C'est pourquoi, les projets d'interconnexion avec les pays voisins tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigéria, le renforcement des installations de production nationale par la mise en place de puissances thermiques, ainsi que la réalisation de certains barrages hydroélectriques tels que ceux de Samandéni et de Nombiel, seront poursuivis.

Pour les besoins d'accroissement de l'accès des populations des zones rurales à l'électricité, des ressources financières de l'ordre de 10 milliards de francs CFA par an seront mobilisées. Mises à la disposition du Fonds de Développement de l'Electrification, ces ressources permettront d'électrifier 15 à 20 localités chaque année.

Au total, les besoins de financement pour atteindre les objectifs fixés au sous-secteur de l'électricité, sont de l'ordre de 200 milliards de francs CFA d'ici à 2015.

Pour le sous-secteur des hydrocarbures, le Gouvernement poursuivra le renforcement des installations de stockage dans le but d'accroître la sécurité et la disponibilité des produits pétroliers.

Au plan des énergies alternatives, des dispositions ont été prises pour accélérer les études en vue de la production de biocarburant à partir de produits locaux tels que l'éthanol, la graine de coton, le pourghère et le sorgho sucré.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Dans la perspective des grands travaux d'infrastructures à venir, les substances des carrières joueront un rôle primordial dans le développement économique de notre pays, au regard de l'importance et de la variété des gros gisements dont regorge le Burkina Faso. Des substances de carrières constituées de granites, de calcaires à ciment, de calcaires dolomitiques, de sables et d'argiles, ont été répertoriées dans plus de cinq cents (500) gisements. Ces substances qui peuvent servir à la fabrication de carreaux, de pavés, de ciment et de peinture, permettront d'économiser de façon significative des devises destinées à l'importation de ces matériaux.

Dans le domaine minier, les travaux de construction des mines d'or de Mana-Fobiri dans la province des Balés, Inata dans la province du Soum, Bayildiaga dans la province du Séno et de zinc de Perkoa dans la province du Sanguié, démarreront à l'horizon 2007.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Dans le cadre de l'élargissement des opportunités de création de richesses, le secteur privé sera incité à la création d'unités de production, de transformation et de valorisation des produits locaux, ainsi qu'à la création d'entreprises locales de commercialisation. Cette action sera sous-tendue par l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des exportations, renforcée par une stratégie de normalisation de produits répondant aux exigences du marché international.

Afin de contribuer plus efficacement au développement économique du pays, le Gouvernement assurera une modernisation des infrastructures économiques et des services, en vue de jeter les bases de la compétitivité de nos unités industrielles et commerciales, et de garantir l'amélioration de la qualité de la production de l'artisanat.

Pour y parvenir, les actions suivantes seront engagées et achevées entre 2007 et 2010 :

- la création d'un port sec, d'une nouvelle gare routière internationale de marchandises et d'une nouvelle zone industrielle à Ouagadougou ;
- l'érection d'un centre d'affaires modernes dans la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA) ;
- la mise en œuvre de la deuxième phase d'aménagement de la Zone d'Activités et la création d'un technopôle pour la promotion des PME ;
- la construction d'un Centre National de Documentation en Propriété Intellectuelle pour diffuser l'information technique auprès des usagers.

Le Gouvernement, par ces initiatives, entend mettre à profit la position centrale de notre pays en Afrique de l'Ouest, afin qu'il serve de plate-forme multimodale pour toute la sous région.

Au total, et dans notre volonté maintes fois réaffirmée d'améliorer de façon accélérée l'environnement des affaires au Burkina Faso, le code des impôts en cours de relecture et ceux des douanes et des investissements, seront harmonisés dans une perspective plus incitative.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Les effets multiplicateurs des Technologies de l'Information et de la Communication, sont une principale source de progrès et d'accélération de la croissance.

L'action du Gouvernement dans ce domaine sera orientée vers trois directions :

1. la poursuite des réformes juridiques et institutionnelles en cours, avec l'ouverture complète du secteur des Télécommunications à la concurrence ;
2. la mobilisation des ressources publiques et privées pour un développement rapide de l'infrastructure de base et de l'offre des services postaux, de télécommunication et d'accès à l'Internet sur tout le territoire ;
3. la création et le développement des services d'administration électronique, de commerce électronique, de téléenseignement, de télémédecine, et de contenus électroniques en langues nationales, adaptés aux besoins du monde rural.

Le double objectif à l'horizon 2010, est de parvenir d'une part à un accès Internet de haut débit dans tous les chefs-lieux de provinces et de départements, dans un rayon de 15 kilomètres et, d'autre part, de porter le nombre d'abonnés au fixe et au mobile à plus de 1.450.000, soit une télé densité de 10 téléphones pour 100 habitants.

Dans le domaine de la poste, le Gouvernement se donne pour objectifs de favoriser le développement du secteur pour accompagner le processus de décentralisation, par une offre de services postaux adaptés aux besoins.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,**

Il est évident que la dégradation des systèmes naturels qui résulte d'une consommation excessive et de l'abus des ressources naturelles, conduit à l'effondrement des structures économiques, sociales et politiques, mises en place au prix d'énormes sacrifices de nos populations. Ce constat nous conduit à repenser notre politique de développement, de façon à la rendre plus compatible avec la protection et la préservation de l'environnement, aussi bien pour les générations futures que pour les générations actuelles.

Dans ce contexte, le Gouvernement s'attellera, au cours des cinq prochaines années, à mettre en place une série de mesures, dont l'objectif principal sera de promouvoir la prise en compte par tous les acteurs nationaux, de la variante environnementale dans leurs politiques et stratégies de développement.

Dans cet esprit, le Gouvernement engagera trois mesures d'envergure :

**1°** l'adoption et la mise en œuvre d'un Plan d'Environnement pour le Développement Durable, qui assignera un contrat d'objectifs à chaque région, pour assurer une gestion participative des ressources naturelles ;

**2°** la systématisation des Etudes d'Impact Environnemental pour tous les projets de développement Industriel, minier, hydraulique et d'urbanisme ;

**3°** La mise en œuvre du Programme National de Gestion Durable des Terres d'un coût global de 104 milliards de FCFA et ont la phase pilote de cinq ans, concernera les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Centre-Ouest et du Nord.

Enfin, une stratégie concertée de prévention et de lutte contre le « péril plastique » sera élaborée et mise en œuvre à l'horizon 2007.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Tout en poursuivant notre quête pour un environnement sain, l'agriculture et l'élevage qui sont deux importants secteurs de notre économie, seront promus davantage par un renforcement des capacités et des compétences des producteurs, ainsi que par l'accélération et l'accroissement du rythme de mécanisation des unités agricoles, par la mise à disposition des producteurs de 1 600 moto-pompes et 500 tracteurs, dès la campagne agricole qui commence dans un mois.

Compte tenu des résultats déjà probants de l'expérimentation de la petite irrigation, celle-ci sera généralisée progressivement avec la réalisation ou la réhabilitation d'un nombre important de retenues d'eau et surtout, par l'aménagement de 5 000 à 10 000 hectares de périmètres nouveaux par an, pour la production de maïs, de niébé, de blé, de manioc et d'autres cultures maraîchères.

Concrètement, ces différentes orientations seront traduites dans le sous-secteur de l'agriculture par :

- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des filières végétales et animales ;
- l'élaboration d'un Plan d'Action de Développement de la Filière Coton, qui prendra en compte le développement d'une industrie textile diversifiée, en vue de réduire la vulnérabilité de la filière par rapport au marché international ;
- l'élaboration d'un programme de revalorisation de la vallée du Sourou ;
- l'aménagement de 1 200 ha de bas-fonds rizicoles et leur équipement en tracteurs, batteuses et décortiqueuses.

Dans les sous-secteurs de l'eau et des ressources halieutiques, les efforts seront axés sur :

- le démarrage de la construction du barrage de la Centrale Hydro-électrique de Samandéni en fin 2006. Ce projet, d'un coût total de plus de 181 milliards de francs CFA obéit à trois objectifs à savoir : la production agricole avec l'aménagement d'environ 20 000 ha, la production hydroélectrique et l'écotourisme ;
- la construction de 1 140 forages manuels ;
- l'installation de 500 cages flottantes dans certains lacs et barrages et le démarrage du cycle de production de poissons marchands du Projet d'Elevage Piscicole de Bagré.

**Monsieur le Président,**

## **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Au regard des énormes potentialités de notre élevage, les efforts seront poursuivis en vue d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux par la construction des marchés à bétail de Yendéré, de Bitou, de Youba, de Matiakoali, de Dori, de Bobo-Dioulasso, et de Pouytenga.

Dans le même ordre d'idées, la construction d'un nouvel abattoir frigorifique à Bobo-Dioulasso et la construction de deux abattoirs de volailles à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso seront une réalité à l'horizon 2010.

## **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

La vision du développement du Burkina Faso confère à notre politique de désenclavement une importance vitale. Ce faisant, les efforts déployés dans le cadre du PST2 seront poursuivis durant la période 2006-2010 avec notamment :

- la réalisation à terme, de l'entretien courant sur tout le réseau routier long de 15 272 km, grâce à la contribution du budget de l'Etat pour un montant global de l'ordre de 50 milliards de FCFA, ainsi que la mise en œuvre de l'entretien périodique et de la réhabilitation de 6 113 km de routes en terre, avec un financement de l'ordre de 85 milliards de FCFA ;
- le bitumage de 641 km des axes routiers Bobo-Dédougou-Tougan, Kaya-Dori (y compris les barrages de Tougouri et de Yalgo), Ouagadougou-Kongoussi, Dori-Seytenga-frontière du Niger et Yéguéresso-Diébouyou, plus la bretelle de Hamelé pour un montant total de 92,6 milliards de FCFA ;
- l'entretien périodique et le renforcement, d'un coût de 278 milliards de FCFA, de 1 874 km des routes bitumées.

En outre, le Gouvernement ambitionne, avant la fin de l'année 2010, de mobiliser les financements en vue du bitumage des routes Koudougou-Dédougou, Kongoussi-Djibo-frontière du Mali, Dédougou-Nouna-frontière du Mali, Tougan-Ouahigouya, Kantchari-Diapaga-Tansarga-frontière du Bénin, Koudougou-Réo-Tougan, Ouessa-Léo, Ouahigouya-Thiou-frontière du Mali.

Enfin, l'achèvement des études de faisabilité en cours, de l'autoroute Ouagadougou-Bobo-Dioulasso, permettra la réalisation des études techniques détaillées nécessaires pour le démarrage des travaux sur le premier tronçon, à l'horizon 2010.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transport Rural adoptée en avril 2003. Pour ce faire, il réalisera pour la période

2006-2010, les travaux d'aménagement de 11 269 pistes rurales d'un coût de 71 milliards de FCFA.

Les transports ferroviaires devront permettre à notre pays de diversifier ses liaisons avec la côte maritime, de réaliser de façon économique l'exploitation de nos minerais et d'assurer une interconnexion harmonieuse avec les réseaux ferroviaires des autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

Concernant les transports aériens, deux actions majeures seront entreprises en vue de favoriser l'accroissement de la compétitivité des plates-formes aéroportuaires et le renforcement de la sécurité dans les aéroports :

1° la poursuite des études pour la construction du nouvel aéroport de Ouagadougou, notamment les études d'impact environnemental et de relocalisation des populations sur le site, ainsi que les études d'avant-projet sommaire des voies d'accès au nouvel aéroport ;

2° la finalisation des dossiers d'appel d'offres et la mobilisation des financements, pour permettre le démarrage des travaux de construction de l'aéroport, à hauteur de 114 milliards de FCFA pour la première phase.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'urbanisation accélérée est aujourd'hui le phénomène marquant qui a entraîné de profondes modifications de la répartition spatiale de notre population. En vue de parvenir à un redimensionnement de la planification et de l'exécution des opérations d'aménagement et d'urbanisme, le code de l'urbanisation et de la construction déjà élaboré, sera dans les tous prochains jours soumis à votre auguste Assemblée. Concernant les documents de planification urbaine, notamment les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), leur élaboration sera désormais complétée par celle des Plans d'Occupation du Sol (POS), de manière à assurer un meilleur suivi de la croissance des villes. Au-delà de ces mesures législatives et réglementaires, le Gouvernement a inscrit dans ses actions prioritaires, l'accès des ménages à faibles revenus, à un logement décent. Cet engagement sera honoré à travers une conjugaison d'actions multiformes parmi lesquelles :

- le démarrage effectif des activités de la Banque de l'Habitat avec l'ouverture des guichets le 1<sup>er</sup> juillet prochain ;
- la construction de logements sociaux ;
- la construction de logements économiques ;
- le projet de cités villages ;
- et la production de parcelles viabilisées.

Concernant les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, notre ambition est de faire d'elles, de véritables centres de compétitivité ouverts sur l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde.

Dans ce sens, l'ambitieux projet de la ZACA au coeur de la ville de Ouagadougou sera un test d'école et de référence.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

L'Etat est au cœur de l'organisation de la société. Cependant, au cours de notre histoire, il a accumulé des responsabilités multiples sans toujours se préoccuper de leur cohérence ou de leur pertinence. De gardien de la règle de droit, il est devenu planificateur, actionnaire, investisseur, régulateur.

Dans un monde de compétition, qui ne laisse place ni à l'erreur ni à l'immobilisme, nos Etats sont en concurrence pour attirer, chacun sur son sol, les compétences, les centres de décision et les investissements. Dans ce contexte, le danger pour notre Etat, pour notre administration, est de s'enfermer dans ses certitudes et dans ses habitudes.

Si nous voulons donc trouver de nouvelles marges de manoeuvre, ce qui est essentiel, nous devons approfondir le grand chantier de la réforme de l'Etat, de ses structures et de ses missions, afin de rendre l'Etat burkinabè plus fort et l'action publique plus efficace sur le terrain.

L'administration que nous voulons doit être capable de susciter de nouvelles synergies ; elle se doit d'être plus proche de ses interlocuteurs, fortement déconcentrée sous l'autorité des Gouverneurs et des Hauts-Commissaires.

En un mot, nous allons poursuivre la construction d'un Etat stratégique, capable de stimuler les compétences et de les rassembler, pour faciliter la réalisation de nos objectifs communs.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

C'est parce que nous sommes attachés à l'Etat, notre instrument pour réaliser le bien commun, que nous devons toujours veiller à ramener l'Administration au respect de ses propres engagements et au respect des règles de droit, que la puissance publique a elle-même édictées.

J'attends, dès lors, des premiers serviteurs de l'Etat que sont les agents publics, qu'ils soient exemplaires par leur courage, leur sens de l'initiative et de l'intérêt général.

L'approfondissement de cette démarche, qui se veut moderne et exigeante, requiert la participation des syndicats et des autres partenaires sociaux.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Depuis 1995, la décentralisation, conduite avec succès, est l'un des premiers maillons du processus de la réforme de l'Etat.

En effet, la centralisation excessive provoque des lenteurs et des lourdeurs, tandis que la décentralisation est indissociable d'une société à pilotage humain. Dans notre époque marquée par la complexité, la proximité de l'action publique est essentielle.

Notre vision dans ce domaine, qui sera poursuivie avec constance et détermination est simple. Construire à la base des collectivités locales dynamiques aux compétences bien définies et au sommet, un Etat fort, recentré sur ses missions principales.

La commune, dans cette démarche, doit être la pierre constitutive de notre démocratie locale. Elle doit traduire, pour nos concitoyens, la plus proche institution démocratique. Le Gouvernement y veille, en mettant un accent particulier sur la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques, avec l'impératif de développement communautaire autocentré.

Enfin, nous ne perdons pas de vue que la décentralisation et la déconcentration sont des sœurs jumelles qui se nourrissent et s'appuient mutuellement. C'est pourquoi, par des actions novatrices, nous veillerons au renforcement de cette synergie.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

De l'universalité des droits humains, de l'intangibilité de la dignité humaine, principes cardinaux inscrits dans notre Constitution, le Gouvernement en a tiré une leçon capitale : **pour que notre République approfondisse la démocratie, l'individu doit être la mesure de tout.**

Dans ce domaine, le Gouvernement est particulièrement actif, au-delà même de son devoir essentiel de vigilance. C'est une exigence qui continuera à le mobiliser dans la mise en œuvre de sa politique de promotion et de protection des droits humains, matérialisée par le plan d'actions prioritaires et ses six programmes opérationnels.

Mais, notre combat dans ce domaine, s'il exige la mobilisation des pouvoirs publics, requiert aussi l'engagement de tous les Burkinabé et de la société civile en particulier, dont le dynamisme mérite d'être salué.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

De l'ensemble des droits humains dont le Gouvernement assure la promotion et la protection, figure en priorité la liberté dans toutes ses expressions : celle d'aller et de venir, d'entreprendre et de vivre en paix. L'insécurité est un des principaux ennemis de notre liberté.

La délinquance, nous ne cessons de le répéter, est une dérive inacceptable pour toute société.

Nous menons depuis des années déjà, une action déterminée contre toutes les formes de délinquance.

Dans le cadre de la mise en œuvre du « progrès continu pour une société d'espérance », le Gouvernement intensifiera son action dans ses missions de protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national, de sauvegarde des institutions de l'Etat, des lois, du maintien de la paix et de l'ordre public. Le Gouvernement tient à ce que la mobilisation reste forte sur ce sujet. Toutes nos énergies doivent lui être consacrées. Nous avons su inverser une tendance négative et créer une véritable dynamique de baisse significative du grand banditisme. Ce travail sera poursuivi à travers la généralisation progressive de la police de proximité.

Concomitamment, les effectifs de la Police et de la Gendarmerie seront renforcés sur la période 2004-2009, à raison de 700 à 500 nouvelles recrues par an, respectivement.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La violence, en général, ne vient pas d'ailleurs. Elle est dans notre société même, ce qui fait de l'insécurité un phénomène grave et complexe.

Toute politique de lutte contre la délinquance ne peut être que globale et une des meilleures façons de la faire baisser durablement, passe par une véritable politique de prévention et de réinsertion.

La conviction du Gouvernement est que la sécurité ne peut reposer exclusivement sur les épaules des forces de sécurité. Elle exige que le corps social s'engage dans la réduction des causes de la délinquance en favorisant le respect des lois, des institutions, des individus et de la société en général. Mais, avant de parler de prévention, le mot clé reste la sanction.

Pour franchir un cap et approfondir l'élan donné à la sécurité des Burkinabé, nous devons donc accentuer la participation, déjà active, de la justice à la lutte contre la délinquance.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

A ce titre, le taux de réponse pénale, qui rend compte de la réponse systématique et diversifiée aux comportements délictueux ou criminels, sera amélioré de manière significative.

Le plan national pour la réforme de la justice mis en œuvre depuis 2002, nous a permis d'atteindre des résultats appréciables. Son plan de consolidation pour la période 2007-2009 et les nombreux programmes et projets qui l'accompagnent, seront pour le Gouvernement des outils essentiels pour répondre aux enjeux des profondes réformes entreprises dans notre pays.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La justice est inscrite au cœur des fonctions régaliennes de l'Etat. Elle doit être exemplaire, rapide et proche du citoyen.

Mais, il convient de rappeler, que la qualité d'une décision de justice, surtout en matière pénale, implique un délai nécessaire à la réflexion et au traitement de chaque affaire.

Le Gouvernement, conscient de cette situation, est très attaché au bon fonctionnement de l'institution judiciaire. Sous l'autorité de Monsieur le Président du Faso, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire et Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, je réaffirme solennellement la volonté du Gouvernement à donner à la justice tous les moyens de remplir ses missions. En améliorant le service rendu au public dans les juridictions, les relations avec les auxiliaires de justice et les autres professions juridiques et judiciaires, nous contribuerons efficacement à cette ambition.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Je réaffirme ici notre ferme détermination à enclencher une dynamique plus forte dans la lutte contre la corruption. Certes, le phénomène est loin d'avoir atteint le degré de gravité que certaines personnes voudraient présenter. Cependant, aucun obstacle susceptible de faire échec à nos ambitions pour le Burkina Faso ne doit être négligé. Pour la conduite de cette lutte, nous combinerons les actions énergiques ponctuelles et les mesures structurelles,

telles que contenues dans la politique nationale de lutte anticorruption qui sera adoptée et mise en œuvre, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La démocratie ne peut vivre sans pluralisme : pluralisme des idées et des opinions ; pluralisme des canaux d'expression.

Les actions de promotion des médias seront poursuivies durant le quinquennat sur la base des objectifs opérationnels suivants :

- agir pour le pluralisme de la presse : cela implique l'adaptation du régime des aides publiques en faveur de la presse d'information et la création d'un service de messagerie pour assurer la distribution de la presse sur tout le territoire ;
- agir pour favoriser la diversification des supports de la presse. C'est aussi agir pour le développement des médias de proximité, afin de stimuler la communication pour un développement participatif des communautés de base. Ainsi, la création d'une deuxième chaîne de télévision à vocation éducative et culturelle et l'érection d'une station de télévision régionale à Bobo Dioulasso devront être une réalité à l'horizon 2010 ;
- agir pour la qualité de la pratique professionnelle ; ceci implique la formation des hommes aux métiers des médias et dans le respect des règles de l'éthique et de la déontologie professionnelles. Dans ce cadre, la représentation nationale sera saisie de projets de réformes en 2006 et 2007.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Pour assurer la continuité de la vie nationale en vue de permettre la constitution d'un Burkina Faso prospère et sûr, nous devons disposer d'une Défense Nationale apte à assurer les missions les plus exigeantes.

En effet, une grande nation se doit d'avoir une armée moderne et efficace, correspondant aux besoins de son temps, qu'il s'agisse de la protection du territoire et des populations, ou de ses responsabilités internationales.

Animé par cette conviction, le Gouvernement poursuivra l'effort entrepris depuis des années, pour le renforcement des capacités opérationnelles de nos forces armées nationales. Si la Nation doit entretenir une relation de proximité avec ses militaires qui mettent leur vie à son service, si la défense nationale est l'affaire de tous, nos forces Armées Nationale doivent, en retour, montrer leur ancrage dans la société, notamment au travers de leur rôle social et

économique et de leur engagement quotidien aux côtés des Burkinabé. Le Gouvernement veillera donc à ce que l'Armée, qui s'acquitte avec beaucoup de professionnalisme de ces devoirs, poursuive et accentue ses efforts dans ce domaine, en contribuant plus efficacement à la lutte contre la pauvreté et au mieux-être des populations.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Notre combat permanent pour une société de justice, de progrès et de solidarité, trouve naturellement son prolongement dans nos relations avec le reste de la communauté internationale.

Nous croyons fermement à un Burkina Faso capable de rayonner et de porter les valeurs universelles de paix et de solidarité, par l'engagement de notre pays à construire, au sein de l'ONU, le multilatéralisme comme réponse collective aux problèmes de l'humanité.

Animé par cette conviction, je saisis la présente occasion pour renouveler la gratitude du Gouvernement et celle du peuple burkinabè à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui nous soutiennent et nous accompagnent sur les chemins du progrès.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

La IV<sup>e</sup> République a donné au Burkina Faso des institutions solides, efficaces et crédibles parmi lesquelles l'Assemblée Nationale où je m'exprime en ce moment.

En tant qu'émanation de la souveraineté populaire, le Parlement est la veille et le contrôle de l'action de l'exécutif.

Le Gouvernement, en prenant ici l'engagement, de rassembler et de valoriser les efforts de chacun, voudrait que l'alliance scellée le 13 novembre 2005 entre la Nation et le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, soit véritablement un contrat d'espérance pour le bonheur continu du peuple burkinabé.

**Je vous remercie.**